

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BOUDREAU	Numéro de permis 2016577	Date d'inspection Le 29 septembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie Chez Smarties		Numéro de téléphone (506) 874-8857	
Adresse 2175 133 Route Grand-Barachois NB E4P 8E8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les éléments suivants sont observés au moment de l'inspection de surveillance :

- Le ratio enfant-personne éducatrice
 - La routine quotidienne. Les conditions météo permettent d'aller jouer dehors au moment de l'inspection (soleil et 19 degrés Celsius). Les enfants sont allés dehors.
 - Les dossiers d'exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont indiqués être menés chaque mois.
 - Un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe est indiqué être vérifié chaque mois.
 - Alimentation; L'eau est servie au moment d'aller à l'extérieur et pendant le diner. Du macaroni et hamburger avec de la sauce tomate est servie. Un enfant demande pour en avoir d'autres, l'éducatrice en donne une 2e assiette.
- Au moment de l'inspection, il y a eu observation d'une activité dirigée (boite sensorielle avec de la paille et des petites voitures), le lavage des mains, les jeux à l'extérieur, le changement de couche et le lavage des mains et le diner.

Une discussion a eu lieu avec l'administratrice au sujet de la procédure à suivre pour les rapports d'incident vs les registres d'incidents. Pour plus d'informations à ce sujet, l'exploitante peut également consulter les règlements en vertu de la loi sur les services à la petite enfance et la section 6 du Manuel de l'exploitant- Garderie éducative à temps plein et à temps partiel disponibles sur le site gnb.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 septembre 2025

Date

original signé par
Nadia Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 septembre 2025

Date